



La politique européenne en matière d'IG IA

Valérie MARIE d'AVIGNEAU, Intangible Economy Unit, DG GROW, Commission européenne

21 nov. 2024 Colloque : IG & produits industriels et artisanaux: vers l'uniformisation?

Protection des IG artisanales et industrielles au niveau de l'UE

Objectifs

Généraux

- Remplir les obligations de l'EU en vertu de l'acte de Genève de l'arrangement de Lisbonne
- Créer un marché intérieur fonctionnel pour les produits territorialement enracinés

Spécifiques

- Système d'enregistrement convivial et abordable pour les demandeurs
- Système de contrôle et de mise en œuvre application efficace et abordable
- Faible coût pour les pouvoirs publics

Calendrier

Entrée en vigueur: 16 novembre 2023

Adoption des actes délégués: novembre 2025

Applicabilité: 1^{er} décembre 2025

Protection des IG artisanales et industrielles au niveau de l'UE

Étendue et critères de protection

Étendue: limitée aux produits artisanaux et industriels (ni vide, ni chevauchement)

Critères de protection de l'**indication géographique** (uniquement):

- Originaire d'un **lieu/région/pays déterminé** ;
- Qualité, réputation, caractéristiques **essentiellement attribuable** à l'origine géographique ; et
- **Au moins une étape de production** a lieu dans l'aire géographique

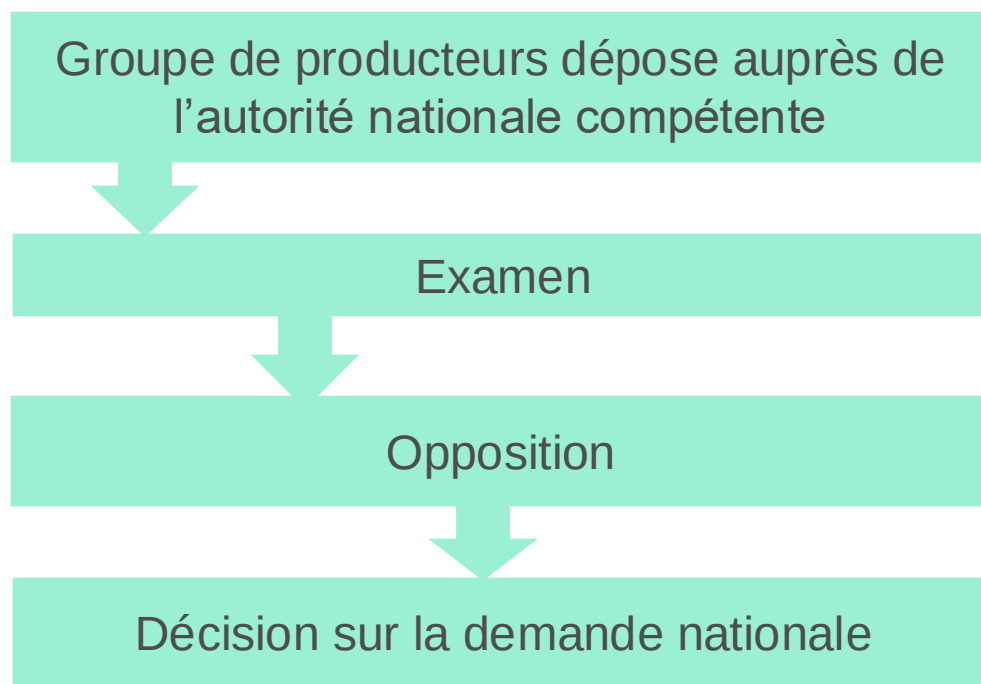


symbole de l'IGP applicable

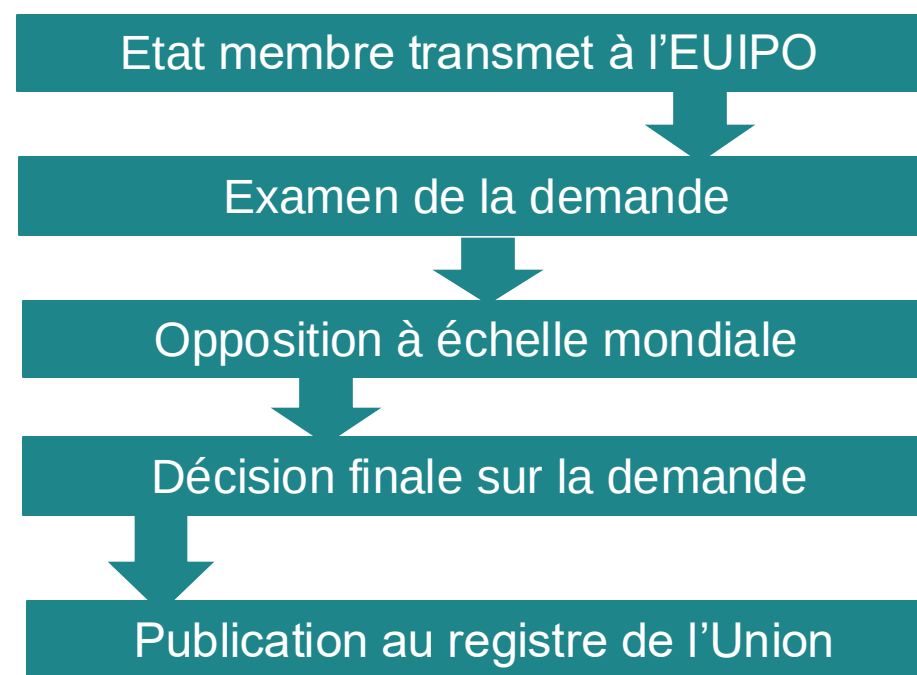
Protection des IG artisanales et industrielles au niveau de l'UE

une procédure d'enregistrement à deux niveaux

Phase Nationale



Phase de l'Union : EUIPO



Conseil consultatif assiste l'EUIPO



Ch. de recours de l'EUIPO => CEJ

Protection des IG artisanales et industrielles au niveau de l'UE

Deux exceptions à la procédure standard

Procédure d'enregistrement direct

- Pas de phase nationale – **demande directement déposée auprès de l'EUIPO** (UE seulement) pour un état membre qui:
 - Ne dispose **pas de protection spécifique nationale** pour les IG AI
 - Démonstre un **faible intérêt** pour ce type de protection
- L'état membre doit désigner un **point de contact** + une autorité compétente chargée des contrôles et de la mise en œuvre de la protection des IG IA

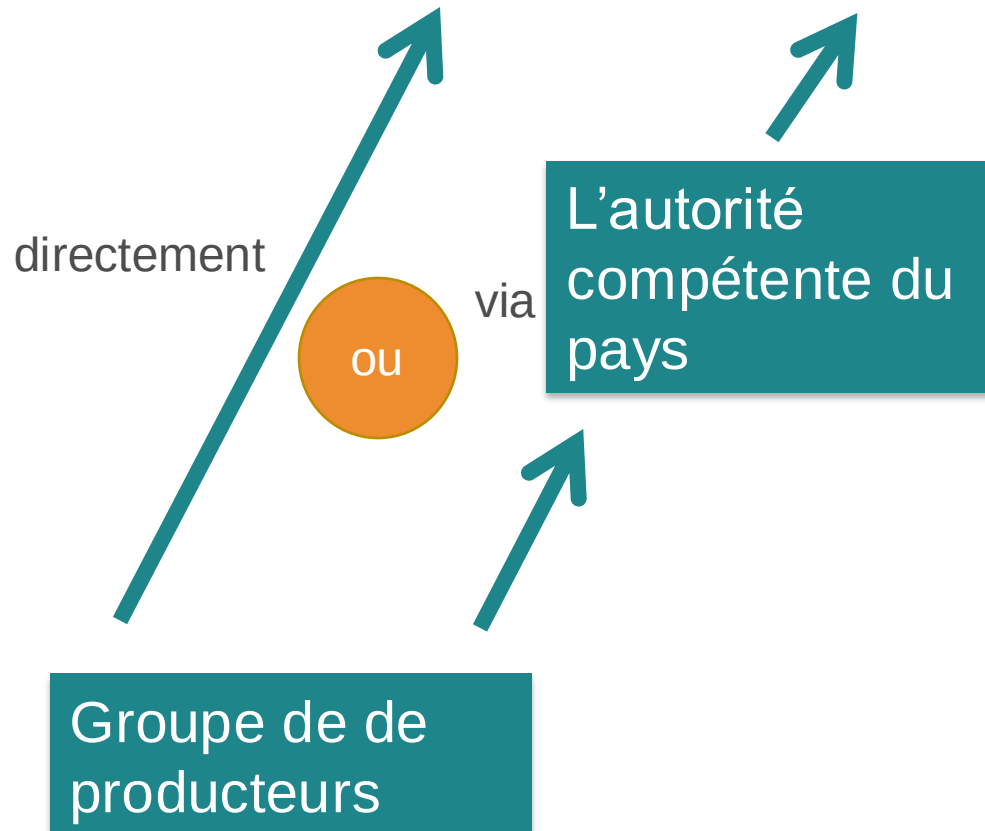
La Commission statue sur l'IG

La Commission peut reprendre à l'EUIPO le pouvoir de statuer sur la demande d'enregistrement d'une indication géographique lorsque l'enregistrement de l'indication géographique demandée pourrait être **contraire à l'ordre public** ou que son enregistrement ou son rejet pourrait **compromettre les relations commerciales ou extérieures de l'Union**

Protection des IG artisanales et industrielles au niveau de l'UE

Demande originaire de pays non-membres de l'UE

Soumise à l'EUIPO



Contenu

- ✓ **Cahier des charges;**
- ✓ **Document unique;**
- ✓ **Documents d'accompagnement** (incluant coordonnées de l'autorité compétente du pays tiers d'origine);
- ✓ **Preuve juridique de la protection** de l'indication géographique dans le pays tiers d'origine;
- ✓ **Preuve d'une procuration** lorsque le demandeur est représenté par un agent

Protection des IG artisanales et industrielles au niveau de l'UE

Contrôles et mise en œuvre

Contrôle des producteurs: vérification de la conformité du produit au cahier des charges

basés sur une auto-déclaration (*par défaut*)

léger

Les producteurs autodéclarent la conformité du produit aux cahier des charges + l'autorité compétente vérifie l'auto-déclaration

- Avant que le produit n'entre sur le marché
- Tous les trois ans (renouvellement)

Autorités compétentes (ou organismes de certification de produits ou personnes physiques) contrôlent

basés sur la vérification par une autorité (*option*)

fort

Autorité compétentes (ou organismes de certification de produits ou personnes physiques)

- Vérifient la conformité au cahier des charges
- Contrôlent sur le marché

Etats membres déterminent le régime de sanctions applicables + s'assurent qu'elles sont mises en œuvre

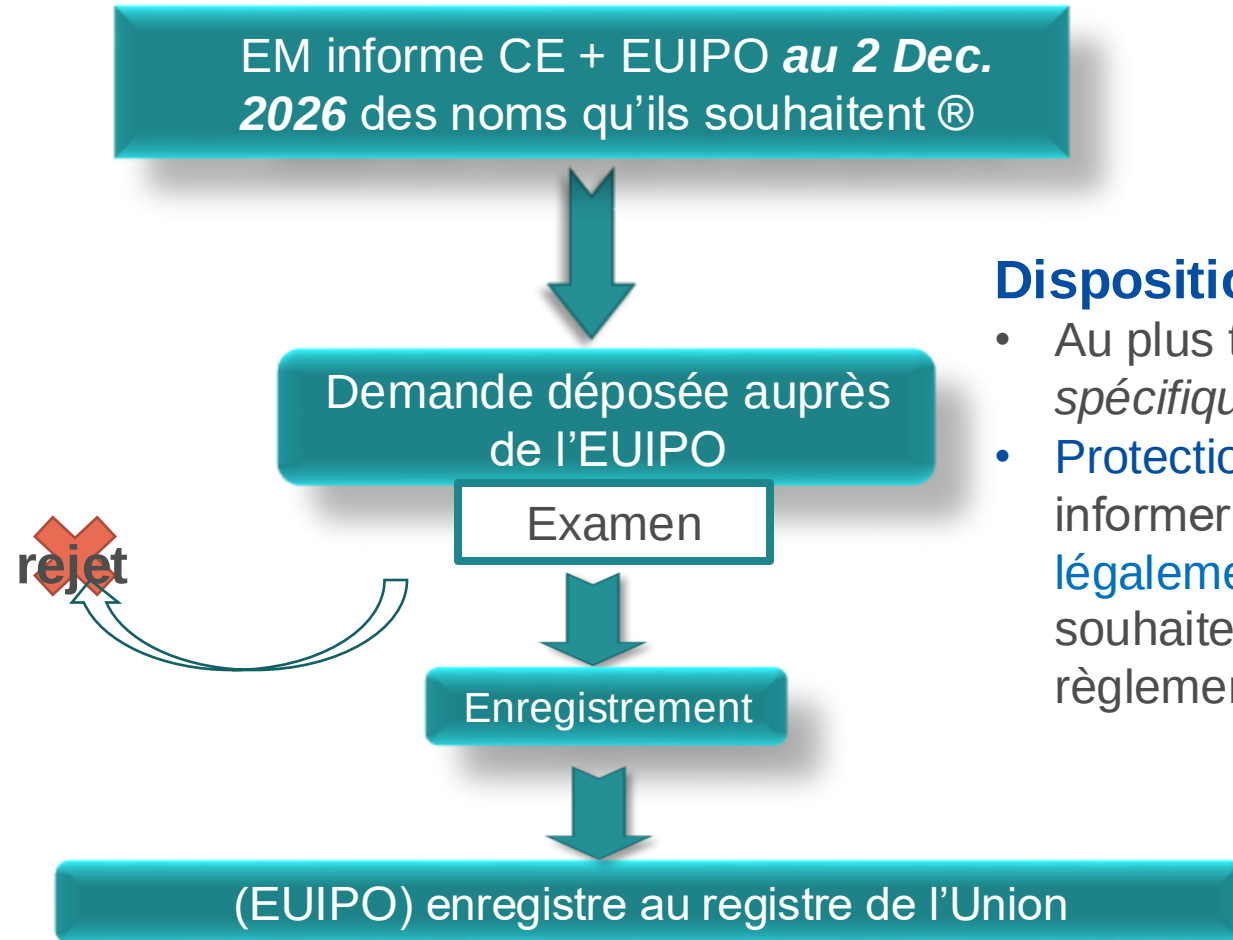
Protection des IG artisanales et industrielles au niveau de l'UE

Contrôles pour les IGs de pays non-membres de l'UE

- **Vérification de la conformité aux** cahiers des charges correspondants avant la mise sur le marché doit être effectué par:
 - Une **autorité compétente** désignée par le pays tiers ; ou
 - Un (ou plusieurs) **organisme(s) de certification de produits**.
- Les autorités compétentes des États membres peuvent **appliquer les mêmes mesures de contrôle** sur le territoire de l'UE à l'égard des IG de pays tiers qu'à l'égard des IG de l'UE
- Le règlement sur **les mesures frontalières de l'UE** et la **directive relative au respect des droits de PI** s'appliqueront également aux **IG AI** (les envois suspects peuvent être retenus, saisis, détruits)

Protection des IG artisanales et industrielles au niveau de l'UE

Procédure pour la protection transitoire



Dispositions transitoires et finales

- Au plus tard **le 2 décembre 2026**, la protection *spécifique nationale* des IGs AI **cessera d'exister**.
- **Protection continue**: les Etats membres doivent informer la Commission et l'EUIPO des **dénominations légalement protégées** ou **consacrées par l'usage** qu'ils souhaitent enregistrer et protéger en vertu du règlement.

Merci

